

Publié le 1 juillet 2009

## Le Canal de Provence devient concessionnaire de la Région Paca

La Société du Canal de Provence (SCP), qui prévoit d'investir 350 millions d'€ d'ici 2017, est devenue concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a remplacé l'Etat. C'est l'annonce faite par son président, également président du conseil régional, Michel Vauzelle, le 15 juin dernier à l'issue d'une assemblée générale.



La Région, entrée au capital de la <u>SCP</u> en 1983, remplace l'Etat comme autorité concédante d'un patrimoine estimé à deux milliards d'euros et constitué du réseau hydraulique géré par la SCP.

La SCP « demeure une société d'économie mixte investie d'une mission de service public : la gestion publique de la ressource en eau brute et l'aménagement de la Région », a souligné Michel Vauzelle, insistant sur la volonté d'assurer une égalité d'accès à l'eau pour tous.

Le patrimoine transféré comprend 250 millions de m3 de réserve en eau sur le Verdon, 140 km de galeries, aqueducs et siphons, 68 km de canaux principaux, 82 barrages et réservoirs de proximité sans compter les stations de pompage ou de traitement, 4 300 km de conduites enterrées ou les bâtiments.

La loi du décentration du 13 août 2004 a permis ce transfert. L'assemblée plénière de la Région Paca approuvera les nouveaux statuts le 10 juillet.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



Autre article sur le canal de provence

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2